



Conseil Communautaire du 28 novembre 2023

Délibération n°2023-120

Thème : Ressources Humaines

Objet : Modification du tableau des emplois

Pôle : Ressources

Nombre de conseillers
En exercice : 36
Présents : 30

Nombre de pouvoirs : 3

Le 28 novembre 2023 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 22 novembre 2023 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENAIRE, Eric PEYTHIEU, Claire BARNÉOUD, Richard NUSSBAUM, Christian JULLIEN, Annie ASTIER-CONVERSEZ, Jean-Marc CHIAPPONI, Corinne ASCHETTINO, André MARTIN, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Maryse XAUSA FRANCOIS, Thomas SCHWARZ, Francine DAERDEN, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Françoise LECOZ-BEY, Pierre LEROY, Vincent FAUBERT, Corinne CHANFRAY, Nicolas GALLIANO, Catherine BLANCHARD, Gilles PERLI, Thierry AIMARD, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON, Patricia ARNAUD.

Étaient représentés :

Emilie GENOUX DESMOULINS donnant pouvoir à Claire BARNEOUD, Guy HERMITTE donnant pouvoir à Arnaud MURGIA, Emeric SALLE donnant pouvoir à Gilles PERLI.

Absents excusés :

Gabriel Léon, Jean-Pierre PIC, Marine MICHEL.

Secrétaire de séance :

Thomas SCHWARZ.

Rapporteur : M. le Président

Monsieur le Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-1 ;
- VU** le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 313-1 ;
- VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

- VU** les décrets relatifs aux statuts particuliers des cadres d'emplois concernés ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 05-2022-12.19.00001 du 19 décembre 2022 modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- VU** le dernier tableau des emplois approuvé par délibération n°2023-98 du 26 septembre 2023 ;
- VU** l'avis favorable du Bureau Exécutif du 16 novembre 2023 ;
- VU** l'avis favorable de la commission Ressources du 20 novembre 2023 ;
- VU** l'avis favorable du Comité Social Territorial du 24 novembre 2023 ;
- CONSIDERANT** la nouvelle organisation du service Communication validée au Comité Social Territorial du 20 novembre 2023 et les nouvelles fiches de poste de chargés de communication correspondantes ;
- CONSIDÉRANT** la nécessité d'adapter le tableau des emplois pour répondre à l'évolution des besoins de la collectivité ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité (1 abstention : Francine DAERDEN) :

- Décide la modification des postes permanents suivants :

Ancien emploi/poste/cotation	Modification	Nouvel emploi/poste/cotation
Cadre d'emploi des attachés territoriaux – tous grades Chef du service Communication Poste CCB-P-33 IFSE groupe 7	Libellé poste Cotation	Cadre d'emploi des attachés territoriaux – tous grades Chargé de communication Poste CCB-P-33 IFSE groupe 5 Pour régularisation suite à recrutement
Cadre d'emploi des attachés territoriaux – tous grades Chargé de communication Poste CCB-P-34 IFSE groupe 4	Cotation	Cadre d'emploi des attachés territoriaux – tous grades Chargé de communication Poste CCB-P-34 IFSE groupe 5 Pour régularisation suite à évolution des missions

- Décide la suppression du poste suivant :

Poste n° CCB-P-21 – assistante de communication
Cadre d'emploi des adjoints administratifs – tous grades
Temps complet
Permanent

AR Prefecture

005-240500439-20231204-DEL2023_120-DE
Reçu le 04/12/2023

- Autorise le recrutement d'agents contractuels sur l'ensemble de ces emplois en l'absence de candidats titulaires correspondants aux attentes du poste, au titre des articles L. 332-14 et L. 332-8-2 du Code Général de la Fonction Publique ;
- Approuve le tableau des emplois annexé ;
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

04 DEC. 2023

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de publication : **04 DEC. 2023**

Date de Transmission en Préfecture :

04 DEC. 2023

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

AR Prefecture

005-240500439-20231204-DEL2023_120-DE
Reçu le 04/12/2023

TABLEAU DES EMPLOIS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BRIANÇONNAIS

AR. Prefecture
005-240500439-20231204-DEL2023_120-DE
Reçu le 04/12/2023
Après délibération du 28/11/2023

Filières	Cadre d'emploi	ETP	Nombre de Agent affecté	Evolutions (emplois ETP)
Permanents				
Administrative		36,80	36	
A	Attaché	8,30	7	
B	Rédacteur	6,75	7	
C	Adjoint administratif	21,75	22	-1
Technique		60,75	59	
A	Ingénieur	7,00	7	
B	Technicien	15,00	14	
C	Adjoint technique	31,75	32	
C+	Agent de maîtrise	7,00	6	
Culturelle		39,25	37	
A	Bibliothécaire	2,00	2	
	Professeur d'enseignement artistique	6,00	5	
	Directeur d'établissement d'enseignement artistique	1,00		
B	Assistant d'enseignement artistique	19,25	19	
	Ass. de conservation du patrimoine et des bib.	7,00	7	
C	Adjoint du patrimoine	4,00	4	
Sociale		16,70	15	
A	Assistant socio éducatif	3,00	1	
	Educateur de jeunes enfants	5,70	6	
	Conseiller socio éducatif	1,00	1	
C	agent social	6,00	6	
	ATSEM	1,00	1	
Médico-sociale		26,70	25	
A	Infirmier en soins généraux	2,70	3	
	Puéricultrice	1,00	1	
	Médecin ou Puéricultrice	1,00		
B	Auxiliaire de puériculture	22,00	21	
Police municipale		1,00	1	
A	Chef de service de PM	1,00	1	
Animation		7,00	7	
B	Animateurs	2,00	2	
C	Adjoint d'animation	5,00	5	
Hors filière		2,00	2	
collab.	Attaché	1,00	1	
	Collaborateur de cabinet	1,00	1	
Total Permanents		190,20	182	
Non permanents				
Technique		2,20	2	
B	Technicien	2,00	2	
C	Adjoint technique	0,20		
Total Non permanents		2,20	2	
Total général		192,40	184	